



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ARRETE n° 2018/33 portant subdélégation de signature
du responsable du Pôle Politique du Travail la DIRECCTE Grand Est
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail**

M. Philippe SOLD, Responsable du Pôle Politique du Travail
de la DIRECCTE Grand Est

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté interministériel en date du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe SOLD sur l'emploi de directeur régional adjoint, responsable du Pôle Politique du Travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté n° 2018/09 du 20 mars 2018 de Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est déléguant sa signature à M. Philippe SOLD, responsable du Pôle Politique du Travail, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables des unités départementales de la Direccte Grand Est,

DECIDE

Article 1^{er} :

Du fait de l'empêchement des responsables des Unités Départementales des Vosges et de la Meuse et de leurs subdélégués au cours des périodes ci-dessous indiquées, subdélégation de signature est donnée à Mme Angélique ALBERTI, Directrice du travail, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est pour les actes et décisions mentionnés dans l'arrêté n° 2018/09 du 20 mars 2018 pour lesquels le responsable du Pôle Politique du Travail a reçu délégation de signature :

- Du 20 au 30 juillet 2018 pour le département des VOSGES,
- Du 20 au 24 août 2018 pour le département de la MEUSE.

Article 3 – Le responsable du Pôle Politique du Travail de la DIRECCTE Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Vosges et de la Meuse.

Fait à Strasbourg, le 16 juillet 2018

Philippe SOLD

